

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

. : 03.27.53.75.32

Réf. : **VSF / JR / IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 20 MAI 2014

L'an deux mille quatorze

Le vingt-sept mai à 18 h 30

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation et sous la présidence de :**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS :

EXCUSES ayant donné pouvoir : F LEFEBVRE (pouvoir à C DEROO) - JY HERBEUVAL (pouvoir à S ZATAR) - R PAUVROS (pouvoir à N MONTFORT) - C DI POMPEO (pouvoir à MP ROPITAL)

EXCUSES :

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 29 : Accueils de Loisirs Maternels et 6/16 ans - Juillet et Août 2014 - Organisation et tarification pour les familles

La ville de Maubeuge organise en Juillet et Août 2014 l'ensemble des Accueils de Loisirs Maternels et 6/16 ans. Les horaires de fonctionnement des centres ont lieu de 9 heures à 17 heures.

Du lundi 7 juillet au vendredi 1^{er} août 2014 :

Accueils de Loisirs 6/16 ans

- De Joyeuse (120 places, de 6 à 11 Ans)
- Pont Allant (150 places, de 6 à 11 Ans)
- Jules Ferry (100 Places, de 6 à 16 Ans)

Accueils de Loisirs Maternels

- Jean Mabuse (60 Places, de 3 ans révolu ou pendant le centre à 6 Ans)
- Pont Allant (60 Places, de 3 ans révolu ou pendant le centre à 6 Ans)
- Jardins du Tilleul (60 Places, de 3 ans révolu ou pendant le centre à 6 Ans)

Du lundi 4 au vendredi 22 Août 2014 :

Accueil de Loisirs 6/16 ans : De Joyeuse (120 Places, de 6 à 16 Ans)

Accueil de Loisirs Maternel : Jean Mabuse (60 Places, de 3 ans révolu ou pendant le centre à 6 Ans)

Les crédits nécessaires au bon déroulement de ces accueils ont été prévus au budget primitif de la Ville.

Nous devons aujourd'hui fixer la participation des familles pour cette année. Compte tenu de l'augmentation tarifaire en 2013, nous risquons une nouvelle perte de participants.

Tarifs par jour					
	M1 : Quotient familial <= 300€	M2 : Quotient familial 300 < ou <= 500	M3 : Quotient familial 500 < ou <= 800	M4 : Quotient familial 800 < ou <= 1300	M5 : Quotient familial >1300 ou ressources non données
Maubeuge	3€	3.5€	4€	5€	5.5€
Agglomération Maubeuge Val de Sambre	Quotient familial ≤ 600 €		Quotient familial > 600 €		
	8.5 €		9€		
Hors Agglomération Maubeuge Val de Sambre	Quotient familial ≤ 600 €		Quotient familial > 600 €		
	9.5 €		10€		

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- **de conserver** la grille tarifaire de 2013 reprise ci-dessus.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **accepte** de conserver la grille tarifaire de 2013 reprise ci-dessus.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY